



## DSP ASSAINISSEMENT

### Bordeaux métropole choisit Véolia

Les élus de Bordeaux Métropole actent le choix de la société Véolia en tant que délégataire du service public de l'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire de la métropole (Martignas-sur-Jalle excepté) pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'entreprise retenue se propose de garantir une vision globale du cycle de l'eau (au regard des enjeux environnementaux), d'assurer la continuité et la qualité du service au juste prix, de porter une attention accrue à la gestion du patrimoine (renouvellement des ouvrages et équipements), de sensibiliser les usagers à l'assainissement et de promouvoir une gouvernance qui permette aux usagers et associations de participer à la gestion du service.

*L'évaluation des offres s'est effectuée selon les critères suivants :*

Economie du service délégué, tarification : 30%

Gestion technique du service délégué : 25%

Gouvernance, transparence, système d'information et pilotage décisionnel : 20%

Service à l'utilisateur : 15%

Développement durable, recherche et innovation : 10%

L'offre présentée par Véolia intègre, par ailleurs, des engagements en faveur de la reprise des salariés.

**Rappel :** Bordeaux Métropole a lancé en juin 2017 une procédure de consultation relative à la délégation des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole. Ce contrat concerne la gestion de 6 stations d'épuration pour une capacité totale de 1 156 400 équivalents habitants, 4200 km de réseaux eaux usées et eaux pluviales urbaines, pour 275 000 usagers assujettis. La société choisie, se voit confier, un programme de renouvellement de canalisations et ouvrages d'assainissement, des évolutions du télé-contrôle RAMSES et des prestations relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations).

## **Schéma directeur Assainissement 2030**

Bordeaux Métropole adopte une proposition de schéma directeur engageant la Métropole jusqu'à l'horizon 2030, qui s'efforce de concilier performance des installations et réduction des impacts sur l'environnement.

Côté risque pluvial, c'est une enveloppe de près de 100 M€ de travaux qui est fléchée sur les bassins versants les plus vulnérables aux inondations : Bordeaux sud avec le bassin Nansouty (11,6 M€), ruisseau d'Ars (14,4 M€), jalle sud (3,2 M€), bassin du Gua (24 M€), bassin du Peugue / Ontines / Devèze et Deveaux (24 M€), plus les secteurs un peu moins prioritaires de Chambéry est (14,7 M€) à Villenave-d'Ornon et Saint-Emilion à Cenon (5,2 M€).

Côté assainissement, les constats d'un vieillissement du réseau (33 ans d'âge moyen) et de saturation à venir des stations de pompage des eaux usées - imputables à la croissance démographique de la Métropole - ont orienté le parti-pris stratégique. Plusieurs opérations structurantes ont également été identifiées, comme la réalisation des liaisons Brazza / Lucien Faure (23 M€), Bourran / Vallon (8,1 M€), Vernet / Noutary (3,5 M€), ou les extensions des stations d'Ambès (3,4 M€) et Cantinolle (50 M€ avec la réalisation d'une liaison vers Lille).

### ***Le réseau d'assainissement en bref***

- 1 900 km de réseau eaux usées
- 1 600 km de réseau eaux pluviales
- 800 km de canalisations unitaires
- 6 stations d'épuration pour une capacité théorique de 1,16 millions équivalents habitants.

## **FINANCES**

### **Adoption du budget supplémentaire du Budget principal 2018**

Les élus votent le budget supplémentaire, dans le respect des engagements pris avec le représentant de l'Etat le 29 mai 2018.

Sont principalement financées les opérations d'investissement suivantes : 20,17 M€ de crédits au titre de la politique foncière de Bordeaux Métropole, 4,5 M€ de crédits supplémentaires en faveur des travaux de rénovation et d'extension du parc des expositions (en raison d'un avancement du calendrier et d'une révision du coût d'opération de 3,5 M€ mais dont la charge est couverte par la participation de 5 M€ du Département ) et le rachat de parts détenues par le Conseil départemental de la Gironde au sein du capital de la Société d'économie mixte locale (SEML) Route des Lasers pour 2,17 M€ à parité avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

## TRANSPORT EN COMMUN

### **TBM : une hausse des tarifs limitée à 3 %**

Le Conseil de Bordeaux Métropole valide une hausse moyenne pondérée de 3 % des tarifs TBM, qui se situe dans les clous du contrat de délégation du service public des transports. Ce dernier prévoit en effet une augmentation annuelle des tarifs de l'ordre de 3 %, au regard des efforts d'investissement de la collectivité et de la constante augmentation des charges du réseau (218,5 M€ HT en 2015 contre 153 M€ HT en 2010). La nouvelle grille tarifaire qui est validée par les élus métropolitains entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août prochain, elle devrait générer un supplément de recettes d'un peu plus de 2 M€ en année pleine.

. **Côté titres occasionnels**, le tickarte « 1 voyage » augmente de 10 centimes et passe ainsi de 1,60 € à 1,70 €, le tickarte « 2 voyages » passe à 3,10 € (+ 10 centimes) et le tickarte « 10 voyages » à 13,20 € (+ 30 centimes). Le tickarte « P+R » reste en revanche stable à 4,50 €.

. **Côté abonnements**, l'évolution des tarifs reste également limitée, pour une majorité de titres, à moins de 3 % : + 2,6 % pour le « Pass jeune » (19,70 €), + 2,5 % pour le « Cité Pass annuel (40,60 €), + 2,3 % pour l'abonnement senior (30,30 €), + 2,4 % pour l'abonnement « Cité Pass groupe 10 (33,30 €) ... Le Pass Duo qui n'a pas réussi à trouver son public est par ailleurs supprimé.

. **Le titre journée V3** augmente également de 1,60 € à 1,70 € et l'abonnement pour 1 semaine de 7 € à 7,70 €.

Au chapitre nouveauté, Bordeaux Métropole se propose d'expérimenter le stationnement de nuit des riverains sur les parcs-relais. Le premier test « in situ » concernera le P+R Galin à Bordeaux, sur la base d'un tarif mensuel de 20 € et rotations possibles après 17 h (pour l'accès) et avant 8 h (pour la sortie).

### **TBM fait les comptes**

Le Conseil métropolitain approuve l'arrêté des comptes relatif à l'exploitation du réseau TBM, pour l'année 2017. Sur ces bases, Bordeaux Métropole s'avère redevable de 2,128 M€ à Keolis Bordeaux Métropole, délégataire du réseau.

Globalement, le forfait de charges versé par Bordeaux Métropole au délégataire - en l'occurrence les dépenses engagées pour faire fonctionner le réseau en 2017 - s'élève à 222,9 M€, alors que les recettes progressent globalement de 10 % et culminent à 76,6 M€ (près de 71 M€ pour les recettes tarifaires, + 10 % également).

## **Un avenant au contrat de DSP Transports**

Les élus approuvent le projet d'avenant n°5 à la convention de délégation de service public des Transports urbains conclue avec la société Keolis Bordeaux Métropole. Impact sur les recettes du décalage, par rapport au contrat initial, de la mise en service de la ligne D du tramway et de l'extension de la ligne C vers Villenave-d'Ornon, mise en place d'une navette « travaux barrière du Médoc », développement de services spéciaux comme la desserte de l'Arena, adaptation de l'offre TBM consécutive aux réunions sectorielles avec les communes..., ce nouvel avenant génère un ajustement du forfait de charges de + 2 M€, sur les 6 années restantes du contrat.

## **TBM adapte son offre**

Dans le droit fil des réunions sectorielles qui se sont déroulées en février dernier aux côtés des représentants des communes, Bordeaux Métropole valide différentes adaptations de service, pour un coût évalué à près de 643 000 €. Diverses modifications d'itinéraires sont notamment actées, ainsi que différents renforts de services (maintien des services partiels pour la ligne B du tram pendant les vacances de Toussaint, offre densifiée pour la ligne A sur fin juillet) et la desserte de l'Arena lors des concerts...

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Dassault Aviation regroupe ses services sur le site de Mérignac**

Bordeaux Métropole valide le projet d'extension de Dassault Aviation sur le site de Mérignac au sein de l'Opération d'Intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. Les bureaux d'étude et les services assurant le soutien des avions civils et militaires y seront regroupés. Sur 30 000 m<sup>2</sup>, un bâtiment de belle qualité architecturale et deux parkings de 875 places chacun sont prévus afin d'accueillir les salariés de Dassault Aviation, l'un des plus importants employeurs de l'OIM Bordeaux Aéroport. L'extension du site permettra la création de nouveaux emplois liés à la filière aéronautique en cohérence avec la stratégie économique portée par la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole.

## **METROPOLE**

### **Un engagement en faveur de l'insertion professionnelle**

Avec 30 contrats déjà conclus, et un objectif de 83 postes au total Bordeaux Métropole s'engage à conclure 53 nouveaux contrats d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2018. Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole développe une politique en faveur de l'insertion des jeunes et poursuit aujourd'hui son engagement en formant 83 apprentis, affectés au sein des différentes directions.

## **EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

### **Un soutien renforcé aux communes**

Bordeaux Métropole adopte un nouveau règlement d'intervention en faveur du soutien financier aux équipements scolaires communaux (hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain) et réévalue sa dotation à hauteur de 8 M€ (16 M€ au total).

L'étude de l'A'urba, auprès des 28 communes, achevée début 2018 montre, en effet, une croissance importante des effectifs scolaires en maternelle et en élémentaire dans tout type de commune (urbaine, pavillonnaire, dense ou non).

Les communes font état sur l'agglomération d'environ 400 nouvelles classes à créer à l'horizon 2026 (la moitié sur la seule ville de Bordeaux) réparties entre une trentaine de groupes scolaires nouveaux et les agrandissements d'écoles existantes.

L'augmentation du fond de concours porte sur l'investissement lié à la création de nouvelles classes pour garantir aux enfants un accueil dans les meilleures conditions.

#### ***Rappel des chiffres en 2016 :***

*441 écoles primaires- 71 389 enfants scolarisés.*

*379 écoles publiques- 62 922 enfants (88,2%).*

*62 écoles privées sous contrat- 8 467 enfants (11,8%).*

*Dans le public : 204 classes maternelles – 24 142 enfants (+355 entre 2015 et 2016).*

*175 classes élémentaires – 38 780 enfants (+ 1496 entre 2015 et 2016).*

## **MOBILITE ALTERNATIVE**

### **Un bonus mobilité pour modifier les comportements**

Les élus valident la mise en place d'une expérimentation du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin 2019, via la plateforme Ireby\*, qui vise à inciter les automobilistes franchissant régulièrement les ponts de la Garonne à modifier leurs comportements en décalant leurs horaires ou en covoiturant.

Les points récoltés ouvriront l'accès au programme de cadeaux des partenaires du programme Ireby et au jeu-concours initié par Bordeaux-Métropole qui récompense les participants les plus méritants.

Ils pourront être utilisés à tout moment (selon un format similaire à celui d'EcoMobi\*), le cumul des points, quant à lui, fera l'objet d'un classement. A la fin de l'expérimentation, les 100 personnes ayant cumulé le plus de points se verront accorder un lot directement par Bordeaux Métropole.

Les lots offerts d'un montant global de 50 350€ sont les suivants :

10 vélos électriques et 40 vélos classiques siglés Bordeaux Métropole -  
50 abonnements annuels au réseau TBM pour l'année scolaires 2019-2020.

*\*Ireby est une opération lancée par Transway, soutenue par l'Ademe et par le Secrétariat général pour l'Investissement dans le cadre des plans d'investissement d'avenir.*

*\*EcoMobi est le programme de fidélité de TBM qui permet aux usagers inscrits (30 000) de gagner des points à chaque validation et de les échanger contre des cadeaux.*

## Une charte pour les opérateurs de vélos en libre-service

Autorité organisatrice de la mobilité, Bordeaux Métropole propose d'encadrer, via une charte d'engagements, le développement des opérateurs de vélos en libre-service sans borne. Cette charte stipule notamment que chaque opérateur doit obtenir une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par la ou les communes concernées et s'acquitter d'une redevance, s'engager à assurer un entretien de qualité des vélos et exiger des utilisateurs qu'ils stationnent leur vélo dans un lieu dédié, s'engager à évacuer les vélos encombrants... Pour mémoire, deux opérateurs ont actuellement déployé leur service sur Bordeaux, en l'occurrence Indigo Weel depuis février 2018 (entre 1 000 et 1 500 vélos en circulation) et oBike depuis le mois de mai.

## SUBVENTIONS

Le Conseil de Bordeaux Métropole adopte un train de subventions.

. **Enseignement** : subventions de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français aux réfugiés et demandeurs d'asile, de 40 000 € au Forum urbain porté par Sciences Po,

. **Culture et sport** : subventions de fonctionnement de 320 000 € et d'investissement de 120 000 € à l'association Cap Sciences, de 58 000 € pour l'association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence, de 6 000 € à la ville de Bordeaux pour l'organisation de la nuit des bibliothèques, de 10 000 € à l'association Organ'Phantom pour l'organisation de « D360 / SBDX365 », festival autour des musiques actuelles et des arts numériques,

. **Economie** : subventions de 420 000 € en faveur de l'association Bordeaux Technowest, de 139 000 € à l'association Bordeaux Unitec, de 25 000 € à Digital Aquitaine, de 35 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde pour l'organisation d'« INPHO venture summit 2018 » à Bordeaux, de 3 000 € à l'association Transtech pour l'organisation de « l'nov expérience » à Gradignan, de 15 000 € à l'association Inno'Vin, de 24 000 € à l'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine, de 25 000 € à la Maison de l'emploi de Bordeaux, de 25 000 € à l'association pour le développement local et l'emploi sur la communes de Bègles, de 25 000 € à l'association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest, de 20 000 € à l'association Agri Sud-Ouest innovation, de 110 000 € en faveur de Réseaux de transports d'électricité pour la rehausse de la ligne haute tension au niveau de la traversée de la Garonne à Bassens, subventions à la CCI de Bordeaux Gironde de 21 000 € pour l'observatoire du commerce, de 17 000 € pour l'opération de marketing territorial Magnetic Bordeaux Commerce, de 8 500 € pour le soutien au réseau Ronde de Gironde et de 9 000 € pour le réseau MANACOM, subventions de 45 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale, de 17 940 € à l'association Sew & Lain pour son projet immobilier du tiers lieu La Textilerie à Bègles, de 20 000 € à la Maison de l'emploi de Bordeaux pour le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) de Bordeaux,

. **Lutte contre les discriminations** : subventions à 22 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets relatif à la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté (1 500 € pour Eysines défie les inégalités, 500 € pour Art et handicap à Artigues-près-Bordeaux ...),

. **Développement durable** : subventions de 15 000 € à l'association Au ras du sol au titre de l'action « Animations sur le jardinage zéro déchets vert et les jardins en trou de serrure de Bordeaux Métropole », de 36 329 € à la commune de Villenave d'Ornon pour l'opération « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche », de 7 500 € au Centre européen de prévention du risque d'inondation, de 5 000 € à l'association Let's Food pour son programme alimentaire territorial,

. **Relations avec les communes** : fonds de concours de 833 109 € à la commune d'Eysines dans le cadre du « plan piscines », de 10 561,78 € à la commune de d'Ambarès-et-Lagrave pour le prolongement de l'avenue des industries, de 7 761,07 € à la commune de Saint-Aubin de Médoc pour des travaux d'éclairage public,

. **Déplacements** : subvention de 28 000 € à l'association Vélo-Cité,

. **Urbanisme** : subvention de 72 200 € à l'association Union régionale habitat jeunes Nouvelle-Aquitaine, subvention globale de 500 000 € pour 2018 répartie entre près de 100 projets dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020,

. **Rayonnement métropolitain** : subvention de 59 400 € en faveur de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine.

## **BILANS D'ACTIVITES**

### **Le rapport 2017 du délégataire du service Transports**

Principal constat pour l'exercice 2017 : la confirmation de la bonne santé du réseau TBM et de la progression constante de ses performances, avec près de 150 millions de voyages comptabilisés, soit une progression de + 8,5 % par rapport à 2016. Dans le cadre de cet exercice, c'est une nouvelle fois le tramway qui tire son épingle du jeu avec 96,8 millions de voyages (+ 12,1 %), 52,7 millions de voyages (+ 2,4 %) pour le bus et près de 365 000 voyages pour le Bat3 (+ 13,2 %).

Autres données remarquables :

- 33,9 millions de km parcourus en 2017 (+ 7,4 % pour le tramway, + 8 % pour le bus),
- 103,4 millions de validations enregistrées (+ 12,8 %),
- les recettes tarifaires s'élèvent à 73 M€ (+ 9,8 %) et les recettes de publicité atteignent de leur côté 1,4 M€,
- le taux de fraude mesuré après enquête atteint 10,7 % en 2017 et diminue de 0,8 points entre 2016 et 2017. En prenant en compte le taux de fraude et le taux de non validation, on constate que 19,5 % des voyageurs de TBM sont en situation irrégulière (21,1 % en 2016), ce qui n'est pas rien,
- les parcs relais ont accueilli près d'1,5 millions de véhicules, pour un taux d'occupation moyen supérieur à 80 % en jour ouvré. 76 %. La fréquentation des parcs mixtes (Pessac centre, Porte de Bordeaux et Mérignac centre) augmente par ailleurs de près de 35 % (43 700 véhicules),
- l'usage du V<sup>3</sup> progresse plus modestement avec près de 2,6 millions d'emprunts en 2017 (+ 0,8 % par rapport à 2016),
- la fréquentation du réseau Mobibus (service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite) s'avère stable avec 106 538 voyages comptabilisés en 2017 (- 0,1 %),
- le taux de ponctualité/régularité est dans les clous du contrat de dsp, il s'élève en moyenne à 75,8 % aux arrêts et 88,6 % aux terminus pour les bus et 86,8 % pour le tramway,
- au 31/12/2017, les effectifs du délégataire englobent 2 534 agents, dont 1 655 conducteurs-receveurs.

### **Réseaux de chaleur**

Bordeaux Métropole s'affirme cette année encore comme un acteur de référence dans le domaine de la transition énergétique. Les réseaux de chaleur se développent rapidement et permettent l'utilisation massive d'énergies renouvelables et locales. Poursuite de l'exploitation des réseaux de Mériadeck et Saint-Médard-en-Jalles (géothermie et biomasse) ; première année d'exploitation complète pour le réseau de chaleur Saint-Jean Belcier qui poursuit son développement avec de vastes travaux sur son réseau de 23 km. L'année 2017 a également été marquée par la préparation à la mise en service du réseau de chaleur géothermique de Plaine de Garonne Energies.



## Marché d'intérêt national

Créé en 1975, le MIN de Bordeaux Brienne est un marché de gros dont la gestion est effectuée en régie. L'année 2017 a notamment été marquée par la mise en place du nouveau schéma de circulation. Le taux d'occupation des emplacements commerciaux s'élevait une nouvelle fois à 99 % au 31 décembre 2017 et le résultat financier reste positif : + 98 299 € en 2017 contre + 399 120 € en 2016. Le chiffre d'affaires est en progression, +2,4 %, grâce notamment à la présence d'un nouvel acteur dans le secteur de la volaille, et au développement d'un espace de vente dans le secteur des fleurs.

## Déchets ménagers

Bordeaux Métropole assure la collecte des déchets ménagers en régie sur 21 communes, ce qui intéresse 673 280 habitants. Parmi les éléments notables en 2017 figurent l'adoption du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'ADEME fixant les objectifs de la démarche « Territoire Zéro Déchet, zéro gaspillage 2017-2020 » ainsi que le plan d'actions sur les 3 ans à venir, la validation du plan propreté urbaine 2018-2020, le début de l'expérimentation de la tarification incitative, l'ouverture d'un 7<sup>e</sup> local de pré-collecte mutualisé, l'agrandissement du centre de recyclage d'Ambarès-et-Lagrave... Principaux chiffres à retenir :

. En 2017, 555,21kg/habitant de déchets tous flux ont été produits ce qui constitue un résultat en hausse par rapport à 2016 (+ 14,61 kg/habitant, soit + 2,70% 2016)

. En ce qui concerne, la valorisation de la matière, 112 738 tonnes ont été traitées en 2017 soit une augmentation de 4,63 % par rapport à 2016. Le bilan s'élève donc à 148,16 kg/an/habitant.

. Le produit de la collecte sélective en porte à porte et verre s'élève au total à 57 797 tonnes (+ 5,23 %) : 39 459 tonnes pour le porte à porte, soit 51,86 kg/an/habitant (+ 3,38 %) et 18 339 tonnes de verre soit 24,10 kg/an/habitant (+4,28 %). Parallèlement, les centres de recyclage connaissent une légère baisse de leur fréquentation (- 3,93 %) et une hausse des volumes collectés avec 178,13 kg/habitant récupérés contre 177,72 kg/habitant récupérés en 2016.

. L'usine de valorisation énergétique de Cenon a traité 104 836 tonnes de déchets en 2017 contre 100 098 tonnes de déchets en 2016 (+ 4,73%). L'unité de Bègles (complexe Astria) enregistre également de son côté une hausse du tonnage traité : 116 484 tonnes en 2017 contre 114 514 tonnes en 2016 (+ 1,72%).